

## Droit des affaires : les textes qui entrent en vigueur le 1er janvier 2018

### Droit des affaires : les textes qui entrent en vigueur le 1er janvier 2018

29/12/2017

#### Droit des affaires : les textes qui entrent en vigueur le 1er janvier 2018

Comme chaque année, de très nombreuses dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Parmi les principaux textes intervenus en matière de droit des affaires entrant en vigueur le 1er janvier prochain, on mentionnera :

- le décret n° 2017-279 du 2 mars 2017 relatif à la transparence des dépenses liées aux activités d'influence ou de représentation d'intérêts des fabricants, importateurs, distributeurs de produits du tabac et de leurs représentants (partie) ;
- l'arrêté du 28 avril 2017 relatif à l'information de l'assuré social ou de son ayant droit sur les conditions de vente des produits et prestations d'appareillage des déficients de l'ouïe et d'optique-lunetterie ;
- l'arrêté du 28 avril 2017 relatif à la nature des informations d'identification et de traçabilité des produits d'optique-lunetterie et d'appareillage des déficients de l'ouïe ;
- le décret n° 2017-770 du 4 mai 2017 portant obligation pour les notaires d'effectuer par voie électronique leurs dépôts de documents auprès des services chargés de la publicité foncière ;
- le décret n° 2017-896 du 9 mai 2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers pris pour l'application de l'article 58 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- l'arrêté du 2 juin 2017 définissant le champ d'application de l'obligation faite aux notaires d'effectuer par voie électronique leurs dépôts de documents auprès des services chargés de la publicité foncière ;
- le décret n° 2017-1434 du 29 septembre 2017 relatif aux obligations d'information des opérateurs de plateformes numériques ;
- le décret n° 2017-1436 du 29 septembre 2017 relatif aux obligations d'information relatives aux avis en ligne de consommateurs ...

*Nota : Ces entrées en vigueur interviendront sous la réserve d'éventuelles modifications susceptibles d'intervenir avant le 31 décembre.*

#### Source

D. n° 2017-279, 2 mars 2017

#### Pour aller plus loin

Procédures 2017, comm. 149 ; JCl. Commercial, fasc. 1710 ; JCP E 2017, act. 727

© LexisNexis SA